



Délibération du Conseil Communautaire

Le jeudi 28 mai 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Montagrier sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 22 mai 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	60	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Martine Pistarino – Thierry Décima – Christèle Durieux – Pascal Devars – Patrick Gérard-Saigne- Monique Boineau-Serrano – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Frédéric Beauvier – Luc Chapuzet – Philippe Bogaert – Fabrice Jaubert – Gérard Gobert – Michel Sejourne – Jean-Jacques Desprès – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Le Mercier – Nicolas Platon – Christine Laurent – Dominique Caillou – Cécily Bergier – Uriel Gadessaud – Danièle Delpy – Stéphane Durousseau – Franck Blanchardie – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël de Luca -Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Priça Mortier – Jean-Claude Arnaud – Florent Simon – Julie Bordet – Denis Ferrand – Guillaume Durand – Joëlle SaintMartin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Pierre Albert Benedetti
Titulaires absents	12	Françoise Bourgoïn – Jean-Bruno Deroulède – Laëtitia Masclét – Hervé Toussaint – Géry Denis – Gilles Mercier – Philippe Chotard – Karine Incardona – Pierre Guigné – Brigitte Pourtier – Thierry Bacus - Mélanie Célérier
Suppléants présents	5	Jean-Paul Bouthonnier pour la commune de Bouteilles-St-Sébastien Murielle Truffey pour la commune de Cherval Régine Gauthier pour la commune de Paussac et Saint Vivien Marie-Christine Andrieux pour la commune de Petit-Bersac Michel Verlande pour la commune de St Sulpice de Roumagnac
Procuration	1	Laëtitia Masclét à Christèle Durieux

DELIBERATION N° 2026 /93 (Code Nomenclature /423)**DATE : 28 MAI 2026****RAPPORTEUR : Priça Mortier****OBJET : Modification du tableau des effectifs**

Le tableau des effectifs de la collectivité recense les postes créés de longue durée : postes titulaires, stagiaires (avant titularisation), contrats à durée indéterminée et contrats longue durée (supérieure à 1 an). Les contrats de courte durée n'apparaissent pas sur ce tableau.

Afin d'avoir une vision globale des effectifs, les effectifs contractuels seront présentés en fin de délibération.

Le tableau des effectifs doit être mis régulièrement à jour, selon les arrivées, départs, avancements de grades ou modifications de temps de travail, ainsi que lors d'un changement de statut d'un poste (vacant, actif, en disponibilité).

Le conseil communautaire doit se prononcer sur les suppressions et modifications de temps de travail supérieures à 10%, après avis du Comité Social Territorial (CST).

Il se prononce sur les créations de postes et les modifications inférieures à 10%, sans nécessité de passage préalable en CST.

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

- Madame la Vice-Présidente a procédé à la modification de 1 poste jusqu'à ce jour vacant et rendu actif :

- 1 poste d'adjoint administratif à 35h hebdomadaire suite à la demande de nomination stagiaire d'un agent au 1^{er} mai 2026.

- Madame la Vice-Présidente a procédé à la modification de 2 postes jusqu'à ce jour actifs et rendus en disponibilité :

-1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à 35h hebdomadaire suite au départ en disponibilité d'un agent au 1^{er} avril 2026.

-1 poste d'adjoint d'animation à 35h hebdomadaire suite au départ en disponibilité d'un agent au 20 avril 2026.

- Madame la Vice-Présidente a procédé à la modification de 1 poste jusqu'à ce jour actif et rendu vacant :

-1 poste d'agent de maîtrise principal à 35h hebdomadaire suite au départ en retraite d'un agent au 1^{er} avril 2026.

Sur avis du CST du 12 mars 2026, il est proposé les suppressions suivantes :

-un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 35h hebdomadaire suite au départ en retraite d'un agent au 1^{er} janvier 2026 ;

-un poste d'attaché à 35h hebdomadaire suite à la mutation d'un agent au 5 janvier 2026 ;

-un poste d'agent de maîtrise à 35h hebdomadaire suite au départ en retraite d'un agent au 1^{er} février 2026 ;

- un poste d'agent de maîtrise à 32h hebdomadaire suite au départ en retraite d'un agent au 1^{er} mars 2026 ;
- un poste d'attaché en CDI à 35h hebdomadaire suite au départ d'un agent (date d'effet au 1^{er} juin 2026).

Le tableau des effectifs recense désormais 118 postes dont 108 postes pourvus représentant 102 ETP, 8 disponibilités et 2 postes vacants.

Par ailleurs, la collectivité compte 1 contrat de projet à temps plein, 10 contrats de missions temporaires représentant 6.62 ETP, 15 CDD représentant 12.85 ETP.

Le tableau des effectifs à la date du 1^{er} juin est le suivant :

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES	DUREE HEBDO MADAIRE	POSTES CREES	EFFECTIF POURVU		POSTES VACANTS
			dont actifs	dont en disponibilité	
Attaché hors classe	35	1	1	0	0
Attaché principal	35	3	3	0	0
Rédacteur Principal 1°Classe	35	2	2	0	0
Rédacteur Principal 2°Classe	35	3	3	0	0
Adjoint Administratif Principal 1° classe	35	4	4	0	0
Adjoint Administratif Principal 1° classe	30	1	1	0	0
Adjoint Administratif Principal 2°classe	35	3	2	0	1
Adjoint administratif	35	6	5	1	0
Adjoint administratif	32	1	1	0	0
Ingénieur principal	35	1	1	0	0
Agent de maîtrise principal	35	2	1	0	1
Agent de maîtrise	35	14	14	0	0
Agent de maîtrise	31	2	2	0	0
Agent de maîtrise	30	1	1	0	0
Agent de maîtrise	27	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 1°classe	35	2	2	0	0
Adjoint technique Principal 1°classe	30	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 1° classe	15	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 1° classe	14	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 2° classe	35	4	3	1	0
Adjoint technique Principal 2° classe	30	2	2	0	0
Adjoint technique	35	13	12	1	0
Adjoint technique	33	2	2	0	0
Adjoint technique	27	1	1	0	0
Adjoint technique	21	1	1	0	0
Animateur principal 1° classe	35	1	1	0	0
Animateur	35	2	2	0	0
Adjoint d'animation principal 1°classe	35	10	8	2	0
Adjoint d'animation Principal 2°classe	35	4	3	1	0
Adjoint d'animation Principal 2° classe	31	1	1	0	0
Adjoint d'animation Principal 2° classe	30	1	1	0	0
Adjoint d'animation Principal 2° classe	17	1	1	0	0
Adjoint d'animation	35	10	8	2	0
Adjoint d'animation	33	1	1	0	0
Adjoint d'animation	32	2	2	0	0
Adjoint d'animation	30	2	2	0	0
Adjoint d'animation	24	2	2	0	0
Adjoint d'animation	20	1	1	0	0
Opérateur Territorial Principal des activités physiques et sportives	35	4	4	0	0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	35	1	1	0	0
AGENTS CONTRACTUELS					
Rédacteur Principal de 2°classe CDI	35	1	1	0	0
Adjoint administratif en CDI	35	1	1	0	0

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de M. le Vice-Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

A - Le tableau des effectifs est modifié au tel que présenté ci-dessus ;

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget intercommunal 2026 aux chapitres prévus à cet effet.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 54

Votes contre : 0

Abstention : 0

Publié le 04/06/2026

La secrétaire de séance du 28 mai 2026
Murielle Cassier

Le Président de la Communauté de
Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Murielle CASSIER

